

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/05/13/2022041257/justel>

Dossier numéro : 2022-05-13/08

Titre

13 MAI 2022. - Arrêté Ministériel fixant les projections de population pour l'application des chiffres du programme des centres locaux de services, des services d'aide à la famille et des services de garde d'enfants, et déterminant le nombre de régions par province et pour la zone bilingue de Bruxelles-Capitale et le nombre maximal de gardes d'enfants agréées services par région pour les années 2022 à 2026 (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 19-08-2022 page : 62988

Entrée en vigueur : 01-01-2022

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)